



Extrait du Croix-Rouge française - PIROI

PIROI

<http://piroi.croix-rouge.fr/024-comite-international-de-la-croix-rouge>

Comité international de la Croix-Rouge

- Français - Les membres - Le CICR -

Croix-Rouge française - PIROI



CICR

Le CICR, créé en 1863, oeuvre dans le monde entier pour fournir une assistance humanitaire aux personnes frappées par un conflit ou une situation de violence armée et faire connaître les règles qui protègent les victimes de la guerre. Institution neutre et indépendante, son mandat découle essentiellement des Conventions de Genève de 1949. Basé à Genève, en Suisse, il emploie 11 000 personnes dans 80 pays ; il est financé principalement par des dons provenant de gouvernements et de Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Mandat et mission du CICR



L'action du CICR se fonde sur les Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels, ses Statuts - ainsi que ceux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge - et les résolutions des Conférences internationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Le CICR est une institution indépendante et neutre qui fournit protection et assistance aux victimes de conflits armés et d'autres situations de violence. Il apporte une aide humanitaire dans les situations d'urgence, et s'emploie également à promouvoir le respect du droit international humanitaire et son intégration dans les législations nationales.

La PIROI travaille en collaboration avec la délégation régionale du CICR pour l'océan Indien qui couvre les Comores, Madagascar, Maurice, et les Seychelles.

Le CICR dans l'océan Indien

La Mission du CICR à Madagascar a été ouverte en 2000. Depuis 2011 cette délégation est devenue une délégation régionale du CICR pour l'océan Indien. Dans la région le CICR a des activités aux Comores, à Madagascar, aux Seychelles et à Maurice.

Les principaux domaines d'intervention dans la région sont les suivants :

- La détention à Madagascar et aux Comores : Protection, conditions dignes, dialogue, amélioration de la situation nutritionnelle dans les établissements pénitentiaires.
- Les troubles internes
- Développement du Droit, prévention et communication

- Appui aux Commissions Nationales de Droit International Humanitaire (DIH)
- Formation en DIH et Droits de l'Homme
- Communication : renforcement de la visibilité du Mouvement dans l'OI, association des Sociétés nationales aux activités du CICR, promotion des Sociétés nationales auprès des autorités et des bailleurs
- Accompagnement des Sociétés nationales dans leur processus de développement institutionnel et à la préparation aux urgences
- Soutien financier et programmatique aux Sociétés nationales
- Renforcement de l'adhésion des Sociétés nationales au Mouvement Croix-Rouge/Croissant-Rouge.

[En savoir plus sur le CICR](#)

Coordonnées :

Contacts de la délégation régionale, basée à Antananarivo :

Adresse :

112, rue Rainandriamampandry
Lot II B 16 - Faravohitra - 101 ANTANANARIVO
Madagascar
Tel : (+261) 20 22 303 10 / (+261) 20 22 311 25

Contacts du siège, basé à Genève

Adresse : 19 Avenue de la paix CH 1202 Genève
Tel : +41 22 734 60 01
Fax : +41 22 733 20 57

Site internet : www.icrc.org/mg